

Descriptif du module 10

Domaine : Santé
Filière : Ostéopathie
Orientation :

1. Intitulé du module	Formation Clinique 2b	2024-2025
Code : S.OS.SO.2210.FD.25	Type de formation : ☐ Bachelor ☒ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...	
Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autres : ...	Caractéristique : ☒ Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25 du règlement relatif à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.	
Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Autres : ...	Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☐ Semestre de printemps ☒ Semestre d'automne ☐ Autres : ...	

2. Organisation

Crédits ECTS
5

Langue principale d'enseignement :

☒ Français ☐ Italien
☒ Allemand ☐ Anglais
☐ Autres : ...

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☒ Pas de prérequis
☐ Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle Expert : ☒ Am1 ☒ Am2 ☒ Am3
- B. Rôle Communicateur-trice : ☒ Bm1 ☒ Bm2 ☐ Bm3
- C. Rôle Collaborateur-trice : ☒ Cm1 ☐ Cm2 ☒ Cm3
- D. Rôle Manager : ☐ Dm1 ☐ Dm2 ☐ Dm3
- E. Rôle Promoteur-trice de la santé : ☒ Em1 ☐ Em2 ☒ Em3
- F. Rôle d'apprenant-e et formateur-trice : ☐ Fm1 ☐ Fm2 ☐ Fm3
- G. Rôle professionnel-le : ☒ Gm1 ☐ Gm2 ☐ Gm3

Au terme du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Poser un diagnostic différentiel ou d'exclusion avant de poser un diagnostic ostéopathique en tant qu'expert-e des troubles fonctionnels de l'organisme.
- Préserver la sécurité du-de la patient-e en mettant en place un axe thérapeutique adapté au-à la patient-e et respectueux du concept ostéopathique.
- Traiter les différentes lésions ostéopathiques mises en évidences dans une vision globale de la personne afin de traiter ses troubles fonctionnels.
- Communiquer et orienter les patient-e-s sur les différentes options thérapeutiques les plus adaptées dans un souci de prise en charge optimale.
- Utiliser un langage scientifique commun sur le plan interdisciplinaire et interprofessionnel.
- Collaborer et déléguer, tant sur un plan interdisciplinaire qu'interprofessionnel, en tenant compte des limites de compétences de chacun-e.
- Intégrer les résultats des projets novateurs afin de développer les approches multidisciplinaires dans un souci de qualité de soins optimale pour le-la patient-e.
- Prodiguer des conseils productifs, efficaces, réalistes et adaptés afin de consolider ou d'améliorer l'hygiène de vie du-de la patient-e et son intégrité structurelle.
- Utiliser les résultats de la recherche les plus récents afin d'améliorer la santé des patient-e-s.
- Respecter, dans sa pratique professionnelle, les principes éthiques et déontologiques envers les patient-e-s et leurs proches ainsi qu'avec les collègues et la société.

5. Contenu et formes d'enseignement

Stage de formation clinique en institution encadré par une personne de référence et formée par le dicastère qualité HES-SO

Durée : semestre d'automne (1 jour par semaine)

Modalités pédagogiques : ☐ Cours magistraux ☐ Ateliers ☐ Self-learning ☒ formation clinique

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation : ☒ Oral ☐ Examen écrit ☐ QCM ☐ QAD ☒ Portfolio ☒ Pratique

La présence à tous les cours est obligatoire (> 80%).

Maximum 20% de compétences master non-acquises durant le stage 2b.

Le portfolio et l'évaluation de stage doivent être transmis aux doyens de la filière pour le dernier jour du stage au plus tard, faute de quoi l'étudiant-e ne pourra se présenter à la session d'examen de fin de semestre.

7. Modalités de remédiation et de répétition

☐ Remédiation possible

☒ Pas de remédiation

Répétition : Appréciation ECTS = F

Modalités : L'étudiant-e a le choix de refaire l'examen lors de la session de rattrapage ou de suivre à nouveau le module avant de se représenter à l'examen.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir l'appréciation comprise entre A et E en cas de réussite, ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière ainsi que l'exmatriculation.

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignants

Personne de référence en fonction du site de pratique clinique.

Nom du responsable de module :
Jean-Baptiste Pellissier

Descriptif validé le

15 septembre 2025

Descriptif validé par

Pierre Frachon

Sandro Fossetti

